

Si جان لوك ميلينشون devient 1er Ministre : ses 27 mesures inconstitutionnelles qui font dresser les cheveux sur la tête

écrit par Maxime | 8 mai 2022





Google nous informe que ces écritures arabes (جان لوك ميلينشون), à prononcer « jan luk milinshun », traduisent le

nom honni « Jean-Luc Mélenchon », et c'est un petit pied-de-nez à celui qui dicte « *les mots qu'on a le droit d'employer pour le qualifier* ».

C'est qu'il a le « melon » chaud, un orgueil outre-mesure qui déclenche des colères aussi effrayantes que ridicules...

<https://www.lefigaro.fr/vox/medias/la-semaine-du-figarovox-melenchon-l-homme-qui-dicte-les-mots-qu-on-a-le-droit-d-employer-pour-le-qualifier-20220507>

La semaine du FigaroVox – «Mélenchon, l'homme qui dicte les mots qu'on a le droit d'employer pour le qualifier»

Par [Guillaume Perrault](#)

Le PS, EELV et le PCR ont conclu une alliance derrière LFI en vue des législatives de juin.

Dans chaque journal, sur tous les écrans, il n'est question que de lui: Jean-Luc Mélenchon réussit mieux à faire fructifier ses 21,95% au premier tour de la présidentielle que Marine Le Pen ses 41,45% au second tour. Pour un peu, on croirait que c'est le leader de La France Insoumise qui a accédé en finale face à Emmanuel Macron, voire gagné contre lui. Il plastronne, parle en maître, alterne séduction et tentative d'intimidation et de disqualification de ses contradicteurs (de ce fait peu nombreux), dans la grande tradition du PCF à l'époque de sa puissance.

Jean-Luc Mélenchon bénéficie d'un privilège exorbitant dans l'arène politique : il dicte les mots autorisés pour le désigner et réussit à les imposer. «*Je refuse qu'on dise que je suis d'extrême gauche : il faut dire »gauche radicale «*», déclara-t-il en substance un jour.

Il y aurait lieu de reprendre point par point le programme de l' »insoumis » obéissant à l'UE

(<https://resistancerepublicaine.com/2022/05/05/lue-exige-des-taxes-plus-lourdes-sur-le-gaz-macromelenchon-va-obeir/>) afin

d'en examiner la compatibilité avec la Constitution, qui se compose, outre du texte de 1958, de la Déclaration de 1789, le préambule de celle de 1946, ou bien encore des principes non écrits dégagés par la jurisprudence (parfois sous forme « d'objectifs constitutionnels ») de façon plutôt convaincante.

Que pourrait, que devrait sanctionner le Conseil constitutionnel ?

https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/02/14/le-programme-de-jean-luc-melenchon-a-la-presidentielle-2022_6113608_823448.html

Face à l'ampleur de la tâche et pour ne pas lasser le lecteur, seule une sélection de certaines mesures sera faite.

Tout le panel relatif à l'écologie notamment ne peut pas être critiqué ici directement au regard de la Constitution, aussi contestable soit-il (par exemple, la limitation de l'usage des véhicules individuels inscrite dans ce programme). C'est généralement contraire à la liberté individuelle (article 4 de la Déclaration de 1789) mais le démontrer supposerait de reprendre tous les arguments contre l'écologie punitive, les excès de l'écologisme. De nombreux articles font le procès de l'écologisme politique et punitif et il suffira de s'y reporter : <https://resistancerepublicaine.com/?s=%C3%A9cologie>

De prime abord, on peut penser qu'une bonne partie du programme n'est pas compatible avec notre Constitution puisque l'intéressé veut une « VIème république » dotée d'une nouvelle Constitution, créée *ex nihilo*.

Or, cette façon de procéder est tout à fait inquiétante car elle peut permettre par exemple d'enterrer nos principes de 1789, la Déclaration de 1789 ayant une valeur constitutionnelle mais pouvant, juridiquement, être abrogée

par un texte postérieur de même valeur, telle la nouvelle Constitution que promet Méluche (جان لوك ميلينشون) !

Macron n'a jamais encore fait état d'un tel projet, ce qui le rend – sous cet angle du moins – un peu moins dangereux que Melon chaud (جان لوك ميلينشون).

Le Parlement à majorité LFI pourrait ainsi supprimer la laïcité de la Constitution...

1) Mélenchon (جان لوك ميلينشون) veut « rendre le vote obligatoire, l'étendre dès 16 ans, et l'accorder aux étrangers lors des élections locales ».

Il « propose aussi d'instaurer un seuil de votes exprimés pour valider une élection ».

Ces propositions sont contraires à la Constitution qui accorde la souveraineté au seul peuple français.

Elles reviennent, de plus, à « brader » le droit de vote car les mineurs ne peuvent accomplir que les actes « de la vie courante » comme acheter une baguette de pain ou des bonbons, selon le Code civil et la jurisprudence de la Cour de cassation ; Mélenchon (جان لوك ميلينشون) ternit donc l'importance et la gravité du vote.

Mais cela convient très bien à son propre électorat qui vote avec légèreté...

On verra que c'est tout à fait incohérent avec la réaffirmation qu'il fait de la spécificité du traitement pénal des délinquants mineurs, avec encore la prolongation de la

scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, ou encore la revalorisation du traitement des seuls enseignants, censés être absolument plus nécessaires et utiles que toutes les autres professions confondues tant les jeunes ne sont « pas finis dans leur tête » à 16 ans...

2) Rendre inéligible à vie les personnes condamnées pour corruption

« Mélenchon compte rendre inéligible à vie toute personne condamnée pour corruption ».

« Il propose aussi de durcir les règles contre les conflits d'intérêts et d'interdire le « pantouflage » (passage de hauts fonctionnaires dans le secteur privé) ».

La première proposition est contraire à l'égalité républicaine. Pourquoi seuls les auteurs de corruption, une infraction « non violente », peuvent-ils subir une telle inéligibilité à vie ?

Actuellement, l'inéligibilité d'une personne ne peut durer que 10 ans. Il y a bien d'autres infractions choquantes qui pourraient justifier une inéligibilité perpétuelle. Ne serait-ce que les infractions violentes, les agressions, les meurtres etc. Mais on sait bien que dans ce domaine, Méluce (جان لوك ميلينشون) n'aura pas la main lourde, bien au contraire... car la gauche extrême voit avec clémence les infractions violentes censées être le seul moyen pour « les faibles » de se défendre. Elle leur trouve bien souvent des « excuses »...

3) Constitutionnaliser la « règle verte »

« Mélenchon veut constitutionnaliser la « règle verte », « selon laquelle on ne prélève pas davantage à la nature que ce qu'elle est en état de reconstituer », pour l'inscrire au sommet de la hiérarchie des normes ».

Cette règle sortie de nulle part sera source d'une très grande rigidité et elle aura sans doute des conséquences difficiles à planifier pour la liberté d'entreprendre, la prospérité des ménages, l'emploi...

Avec une telle « règle », toutes les garanties constitutionnelles en matière économique, issues de la liberté et la propriété de la Déclaration de 1789, volent en éclat. On ne sait pas où l'on va...

4) Instaurer un service citoyen obligatoire pour les moins de 25 ans

« Jean-Luc Mélenchon veut instaurer un service citoyen obligatoire de neuf mois pour les femmes et les hommes de moins de 25 ans, rémunéré au smic ».

Ce sera un endoctrinement forcé contraire à la liberté individuelle de la Déclaration de 1789, si ce « service citoyen obligatoire » n'est pas mieux précisé. Quel sera l'objet de ce « service » ? On peut penser par exemple à un emploi forcé de militant chez SOS Racisme ou la LDH, qui ne luttent qu'en apparence contre le racisme et pour les droits de l'Homme...

C'est contraire à l'interdiction du travail forcé garantie par les textes internationaux, explicitement, et implicitement par la Déclaration de 1789.

Enfin, pourquoi seulement les moins de 25 ans ? pour mieux les embrigader, jeunes adultes qu'ils sont ? C'est de l'âgisme, et contraire comme tel à l'égalité.

Mélenchon (جان لوك ميلينشون) rêve ainsi ni plus ni moins d'un goulag à ciel ouvert pour les jeunes Français : travail forcé payé le moins possible... et ce, sur une base discriminatoire, l'âge.

On imagine sans peine le scandale que ferait l'intéressé (جان لوك ميلينشون) si l'on proposait la même mesure pour tout immigré, tout Français fraîchement naturalisé. Sûr qu'il (جان لوك ميلينشون) s'y opposerait !

Finally, with this measure, it's rather « Juan Luco » who expresses that □□□□□□□□ □□□ □□□, with also a little Russian side but rather Staline than Poutine...

5) Accorder à la Corse un statut similaire à celui de la Polynésie française

« le candidat de La France insoumise s'est prononcé en faveur d'un statut allant plus loin que celui de l'autonomie. « Je suis d'accord pour que lui soit appliqué, si elle le demande, l'article 74 de la Constitution qui est déjà le statut de la Polynésie française », a-t-il expliqué. Cet article consacre le principe de spécialité législative et d'autonomie de certains territoires. « La Corse a voté à trois reprises pour des élus autonomistes (...), je m'incline », a-t-il par ailleurs déclaré le 15 mars devant les principales associations d'élus locaux ».

C'est le dépeçage de la République, contraire au principe d'unicité du territoire, la France « une et indivisible »...

6) Passer aux 32 heures pour les métiers pénibles ou de nuit

« souhaite appliquer « réellement les trente-cinq heures en majorant les heures supplémentaires, cotisations incluses, à 25 % pour les quatre premières et à 50 % au-delà ». Le candidat propose aussi de passer aux trente-deux heures « dans les métiers pénibles ou de nuit », et souhaite favoriser leur généralisation par la négociation collective ».

C'est encore un mythe qui a cependant beaucoup de succès : certains métiers seraient faciles, d'autres « pénibles ».

Pourtant, même en travaillant dans un bureau, vous pouvez avoir un métier pénible : le stress, l'ambiance de travail en équipe, la position assise en permanence etc. La notion de « pénibilité » a fractionné le monde du travail de façon très abstraite, désincarnée alors que la pénibilité relève d'une question de fait, au cas par cas. C'est injuste au regard du principe d'égalité devant la loi.

7) Reconnaître le burn-out comme maladie professionnelle

« Jean-Luc Mélenchon propose de reconnaître le burn-out comme maladie professionnelle. Il compte également « lancer un grand plan pour la santé mentale, qui renforcera les centres médico-psychologiques, rouvrira des lits de psychiatrie publics, permettra le suivi psychologique ambulatoire par le conventionnement des professionnels et augmentera le nombre de places en faculté de médecine dans la filière psy ».

On le voit bien avec les questions récurrentes d'irresponsabilité pénale : tout ce qui relève du « psy » est fuyant, subjectif, objet de manipulations.

Selon que vous êtes plus ou moins bon comédien, vous serez considéré comme « malade » ou comme responsable de vous-mêmes. Il faut sortir du « tout psy » qui là encore, rompt l'égalité entre les citoyens. **جان لوك ميلينشون** veut au contraire aller plus loin dans la dérive du « psy » avec, à la clé, de plus en plus d'irresponsabilité pénale pour les terroristes et les délinquants violents.

Pour avoir vécu un tel « burn out », je peux dire que la meilleure façon de s'en sortir, c'est de faire autre chose. Changer de ville, changer de métier. L'humain a de grandes facultés, des ressources qu'il peut puiser en lui-même. Le « burn out » suppose un repos et un changement d'air. C'est dur à vivre mais on peut s'en sortir. Si on fait du « burn out » une maladie professionnelle, alors nous aurons une société de « grands malades » complaisants vis-à-vis d'eux-mêmes car une fois en « burn out », si la société les prend en charge, ils ne feront rien pour tenter d'en sortir.

Avec **جان لوك ميلينشون** premier ministre, les gens courageux seront discriminés, ils devront payer pour ceux qui se laisseront aller à pleurer sur eux-mêmes...

8) Instaurer le « 100 % Sécu » et supprimer la tarification à l'acte

« Le candidat insoumis propose d'instaurer le « 100 % Sécu » en remboursant à 100 % les soins de santé prescrits et en intégrant les mutuelles dans la Sécurité sociale. Il propose de supprimer la tarification à l'acte ».

Qui paie ?

Puisque Méluche (جان لوك ميلينشون) veut par ailleurs que tout le monde, clandestins compris, bénéficie des largesses de l'Etat-providence... Cette mesure sera sans doute contraire au principe de la nécessité de l'impôt des articles 13 et 14 de la Déclaration de 1789.

9) Encadrer les loyers et interdire les expulsions

Le candidat veut mettre en place une garantie universelle des loyers « créant un filet de sécurité contre les impayés de loyers, pour les locataires comme pour les propriétaires ». Il souhaite aussi encadrer les loyers partout sur le territoire et à la baisse dans les grandes villes, et interdire les expulsions locatives sans relogement public.

Contraire au droit de propriété (Déclaration de 1789) en raison de la trop grande atteinte qui lui est portée... et contraire au principe de la nécessité de l'impôt car là encore, il faudra payer pour les autres. A chacun de gérer son budget et de prendre un logement qui y correspond...

10) « Construire 200 000 logements écologiques par an et passer à 30 % le quota de logement sociaux

« Jean-Luc Mélenchon propose de construire 200 000 logements publics aux normes écologiques par an pendant cinq ans. Il souhaite rétablir les aides publiques pour les HLM et éviter les hausses de loyer à la relocation en logement social. Enfin, il prévoit de réhausser le quota de logements sociaux dans les villes à 30 % ».

Là encore, les propriétaires (déjà seuls à assumer les impôts fonciers puisque la taxe d'habitation a disparu sous Macron, et la taxe foncière augmentera lors de sa révision entre 2023 et 2026, comme l'a dit brillamment Marine le Pen lors du débat), les travailleurs payeront pour entretenir tout un tas de loques qui vivront dans des logements publics de haute qualité... جان لوك ميلينشون se fout du monde ! Loques qui auront droit par ailleurs à des minima revalorisés en tous genres...

C'est une forme d'esclavage qui se profile pour une partie importante de la population : ceux qui exercent un vrai travail, ceux qui possèdent un ou des biens immobiliers, la classe moyenne qui subira un grand déclassement du fait des revenus octroyés aux jeunes (1063 €) et la revalorisation des salaires et retraites minimaux (1400 €).

Sans compter toutes les dépenses qu'il faudra qu'elle finance par ailleurs (politique extrêmement favorable à l'immigration avec par exemple le financement à 50.000 € par an de « mineurs isolés » de 50 ans ; écologie punitive ; logements sociaux haut-de-gamme ; financement du 100% bio dans les cantines, etc.) ...

11) Allonger le délai pour l'IVG: 14 semaines

voir sur ce point le coup de gueule de Christine Tasin : <https://resistancerepublicaine.com/2022/02/25/livg-a-14-semaines-macron-veut-tuer-nos-enfants-zemmour-veut-quon-en-fasse/>

En l'état actuel de la Constitution, il n'y a pas de « droit à la vie » pour les enfants qui ne sont pas encore nés viables.

Cependant, une loi du 6 décembre permet de donner un prénom à un enfant né sans vie (<https://www.vie-publique.fr/loi/280291-loi-du-6-decembre-2021>

-visant-nommer-les-enfants-nés-sans-vie), ce qui tend à reconnaître que même ni vivant ni viable, l'enfant a eu une forme de vie avant l'accouchement.

Cette prolongation ne peut pas être considérée comme contraire à l'interdiction de la peine de mort inscrite désormais dans la Constitution.

Mais il demeure un principe constitutionnel de protection de la dignité humaine, qui pourrait y faire obstacle (<https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/la-dignite-de-la-personne-humaine>).

Tuer un fœtus de 14 semaines pourrait être considéré comme attentatoire à la dignité humaine.

12) Autoriser le changement d'état civil libre et gratuit

« Jean-Luc Mélenchon propose d'autoriser le changement d'état civil libre et gratuit devant un officier d'état civil et d'inscrire dans la Constitution la « liberté de genre » ».

Cette mesure pourrait être contraire à l'objectif constitutionnel d'identification des coupables de crimes et délits au titre de la sauvegarde de l'ordre public.

N'en déplaise à **جان لوك ميلينشون**, si l'on peut changer aisément d'état civil, cela peut rendre plus difficile la recherche d'auteurs d'infraction.

Un jour, je m'appellerai Colette, le lendemain Benjamin, le surlendemain Mohamed (pour être bien vu par le pouvoir alors en place), le suivant Boris, sachant qu'entre temps, je modifierai aussi mon nom, prenant à chaque fois un nom de famille différent, fût-il puisé dans mon arbre généalogique...

جان لوك ميلينشون bradait le droit de vote, le voilà qui brade

maintenant l'état civil, pourtant acquis révolutionnaire... ne l'oublions pas!

Bref avec جان لوك ميلينشون, c'est le retour au Moyen-âge, du temps où les curés tenaient plus ou moins bien les registres. Pour que ce soit constitutionnel, il faudrait introduire des limites à cette liberté (par exemple, un changement possible seulement tous les 10 ans, c'est déjà pas mal !).

Encore une occasion de constater que le wokisme, le « sociétal » à outrance relève de l'amateurisme...

13) Interdire le financement public d'édifices religieux

« Le candidat de La France insoumise propose d'interdire « tous les financements publics d'édifices religieux, d'activités cultuelles et d'établissements confessionnels ». Il veut aussi interdire aux élus, ministres et préfets d'assister à des cérémonies religieuses au titre de leur fonction et refuse l'attribution du titre de chanoine de Latran au président de la République. Il compte aussi abroger le concordat d'Alsace-Moselle et les statuts spécifiques en outre-mer ».

Bonne nouvelle, sauf que nous savons pour l'avoir constaté à de nombreuses reprises, notamment dans les décisions de justice, que les financements de mosquées se font de manière indirecte, grâce à des baux emphytéotiques ou encore la distinction artificielle du « culturel » (financé par des subventions) et du « cultuel » à propos d'un même édifice !

<https://resistancerepublicaine.com/2016/05/03/excellente-proposition-du-fn-qui-veut-faire-interdire-les-baux-emphyteotiques-cultuels/>

<https://resistancerepublicaine.com/2020/11/17/comment-des-auto-rites-publiques-aident-lislam-a-se-developper-en-france-2-decisions-de-justice-recentes/>

Ces jurisprudences contraires à la laïcité et la loi de 1905 seront-elles remises en cause ?

14) Amnistier les militants associatifs condamnés

« M. Mélenchon veut faire voter une loi d'amnistie pour les syndicalistes, « gilets jaunes » et militants associatifs ou écologistes qui ont été condamnés « pour leur participation à la vie publique » ».

Chouette, s'il s'agit de rétablir la liberté d'expression pour tous. Mais s'il s'agit de donner un blanc seing aux antifas et aux casseurs, cette loi paraît naturellement contraire à l'objectif constitutionnel de maintien de l'ordre public et contraire à l'égalité constitutionnelle.

Depuis quand le fait d'être un « militant » permet-il de faire ce qui est interdit à tout citoyen ? Et finalement, n'est-on jamais tous militants de quelque chose ? Si l'on roule à 200 km/h au lieu de 130, au fond, on est un militant contre la sécurité routière, non ?

Avec **جان لوك ميلينشون**, c'est donc l'anarchie, on abroge tous les codes, toutes les lois, chacun fait ce qu'il lui plaît et si on lui cherche des noises, il peut dire qu'il a exprimé son désaccord comme militant « dans le cadre de sa participation à la vie publique ».

Bref ce sont toujours les mêmes problème vis-à-vis du maintien de l'ordre et la sécurité publics, l'égalité devant la loi, la liberté que l'on retrouve dans ce programme éminemment inconstitutionnel.

15) Légaliser le cannabis et encadrer son usage et sa vente

On croit comprendre que certains en auraient consommé avant de rédiger ce programme loufoque...

16) Régulariser les travailleurs sans-papiers

« M. Mélenchon promet de faciliter l'accès aux visas et de régulariser les travailleurs sans-papiers, ainsi que les étudiants et parents d'enfants scolarisés. Il souhaite que la carte de séjour de dix ans devienne le titre de séjour de référence ».

Nous y voilà. Sachant que le mot « travailleur » est très large. Un petit contrat de 2 h par semaine de jardinage chez un de ces bobos qui confiaient leur carte d'électeur aux présidentielles à des « sans papiers » et le tour est joué.

Et à partir de ce petit contrat privé entre 2 zozos, c'est l'ensemble des Français qui raquent. Car les avantages que جان لوك ميلينشون compte leur accorder sont faramineux. Sûr qu'avec ce traitement de roi, ils pourront financer eux-mêmes leur mosquée...

17) Introduire 100 % de bio dans les cantines scolaires

« Jean-Luc Mélenchon propose de créer un « ministère de la production alimentaire » pour inciter et développer les bons usages alimentaires. Il compte également interdire « les additifs les plus controversés ». Enfin, les cantines

scolaires serviront 100 % de produits bio et locaux, avec une option végétarienne quotidienne ».

Le bio coûte déjà extrêmement cher à la collectivité, via des allègements d'impôts, des subventions, ainsi qu'aux particuliers qui paient souvent les produits concernés deux fois plus cher. Le contribuable paiera forcément une partie du prix du « bio et local », là où Marine le Pen avait eu la sagesse de promettre du local dans les cantines, mais pas forcément du bio.

La France de جان لوك ميلينشون , c'est le pays de cocagne, mais seulement pour certains ! Et ce seront sûrement toujours les mêmes qui paieront à l'occasion de prélèvements obligatoires pour les gosses des autres, car les parents ne voudront ou ne pourront pas toujours payer une cantine à 15 € par jour pour chaque enfant.

C'est à se demander si tout cela n'est pas contraire au principe selon lequel une fraction du peuple ne peut s'octroyer la souveraineté, c'est-à-dire finalement réduire les autres en esclavage en demandant à être traités comme des rois aux frais de la collectivité.

18) « Garantir pleinement le droit d'asile

Le candidat « insoumis » entend garantir pleinement le droit d'asile, notamment « en prenant le temps d'étudier chaque dossier ». Il compte suspendre le règlement Dublin et renégocier les accords du Touquet. Il souhaite aussi créer un statut de « détresse environnementale » pour apporter une protection en fonction de la catastrophe ayant entraîné la migration. Il souhaite aussi abroger la loi asile et immigration ».

Gigantesque entourloupe puisque le droit d'asile tel qu'il est prévu par le préambule de la Constitution de 1946 est réservé

aux « combattants de la liberté », grosso modo des « De Gaulle » pilotant la résistance depuis « Londres ». Donc il ne s'agit pas de « garantir pleinement » mais de réécrire le droit d'asile au profit d'une immigration anarchique de masse.

<https://resistancerepublicaine.com/2016/10/25/cest-quoi-un-vrai-refugie-notre-constitution-est-en-contradiction-avec-la-convention-de-geneve/>

De plus, nos juridictions administratives passent déjà leur temps à « étudier chaque dossier » dans des « décisions fleuves » qui coûtent énormément d'argent à la Nation.

Pour les curieux, il suffit de consulter la liste interminable de décisions de justice trouvées avec le critère de recherche « Dublin ». Toutes ou presque concernent le fameux règlement...

https://www.legifrance.gouv.fr/search/cetat?tab_selection=cetat&searchField=ALL&query=*dublin&searchType=ALL&juridiction=TRIBUNAL_CONFLIT&juridiction=CONSEIL_ETAT&juridiction=COURS_APPEL&juridiction=TRIBUNAL_ADMINISTRATIF&sortValue=DATE_DESC&pageSize=10&page=1&tab_selection=cetat#cetat

« 19) Sortir de l'impasse de la politique de Schengen et Frontex »

Jean-Luc Mélenchon souhaite sortir de l'impasse de la politique de Schengen, en mettant fin aux opérations de Frontex, et « assumer notre devoir d'humanité envers les réfugiés ». Il compte aussi « créer un corps européen civil de secours et de sauvetage en mer ».

Nous n'avons au titre de la Constitution aucun devoir d'une telle sorte, qui ne signifie rien d'ailleurs car la submersion migratoire et les déséquilibres qu'elle induit ne servent pas le bien-être de l'humanité. On a déjà pu voir dans l'examen de ce « programme » anarchique quelles mesures irresponsables

جان pour la sécurité et les finances publiques comme privées
لوک ميلينشون propose.

Ce prétendu « devoir d'humanité » qui n'en est pas un est contraire à la Déclaration de 1789 dont le préambule précise qu'elle est établie dans l'intérêt des Français pour asseoir leurs prétentions, « les réclamations des citoyens » selon ce texte.

« 20) Améliorer la situation administrative et les conditions d'accueil des immigrants »

« Le candidat « insoumis » souhaite faciliter l'accès aux visas, régulariser les travailleurs, étudiants, parents d'enfants scolarisés et instituer la carte de séjour de dix ans comme titre de séjour de référence. Il propose aussi de prendre en charge les personnes migrantes grâce à des structures d'accueil et d'hébergement en nombre suffisant, et d'en finir avec le délit de solidarité ».

Mêmes remarques... tout pour les immigrants...

21) « doubler les effectifs des services qui luttent contre la délinquance financière et donner les moyens d'une justice pénale environnementale efficace ».

Voilà qui confirme que la délinquance violente, pourtant la plus abondante, n'intéresse pas جان لوک ميلينشون.

جان لوک ميلينشون ouvrira grand nos frontières et ne renforce pas la lutte contre le terrorisme, qui sera pourtant, l'expérience de ces dernières années l'a pourtant hélas montré d'innombrables fois, l'accessoire de ce laxisme total...

جان لوک ميلينشون n'envisage d'ailleurs JAMAIS dans ces

propositions de tempéraments à cette grande « ouverture » à l'étranger. Il ne semble vouloir expulser plus personne, même les terroristes, même les plus fanatiques, même les cas manifestes de dangers publics. Normal finalement, puisqu'il est lui-même un danger public.

22) Garantir le respect des principes de l'ordonnance de février 1945

Le député insoumis compte « garantir le respect des principes de l'ordonnance de février 1945 » qui fonde notamment le principe qu'un enfant ne peut être traité comme un adulte. Il propose aussi « d'instaurer un code de l'enfance combinant civil et pénal (afin d'insister sur la dimension éducative et protectrice de la justice des mineurs) » et « d'augmenter significativement les moyens accordés à la protection de l'enfance ».

voir mes remarques au n°26 à propos du vote et de la citoyenneté

23) Sécurité – « Rétablir la police de proximité et supprimer la BAC

Le candidat « insoumis » souhaite démanteler les brigades anticriminalité (BAC) et les brigades de répression des actions violentes motorisées (BRAV-M) et rétablir la police de proximité. Il veut aussi mettre en place un récépissé de contrôle d'identité par les forces de l'ordre « pour lutter contre le contrôle au faciès » et remplacer l'IGPN par une autorité indépendante. Par ailleurs, il souhaite interdire les tasers, les grenades de désencerclement, les Flash-Ball et les LBD 40, ainsi que la technique de la « nasse » ».

جان لوك ميلينشون, champion de l'antiphrase ! Ce paragraphe devrait plutôt s'intituler « Insécurité » et « suppression de la police ». Ils sont drôles quand même ! La « police de proximité », on comprend que c'est la police avec laquelle le délinquant peut s'arranger. Il faut introduire de la proximité entre le délinquant et la police. C'est du grand n'importe quoi et contraire avec l'objectif constitutionnel de préservation de l'ordre public et des droits des citoyens...

C'est la disparition de la police, chaque citoyen devra se défendre lui-même avec ses propres moyens, parfois très limités quand on n'est pas capable physiquement d'affronter les délinquants violents. Ce sera la loi de la jungle.

24) Rénover les prisons et appliquer le principe des cellules individuelles

Le député ambitionne de mieux réguler la population carcérale, « de manière à ce que les conditions de détention ne soient plus la variable d'ajustement du système pénal ». Il souhaite également « enfin appliquer le principe de l'encellulement individuel » et « rénover l'ensemble des structures pénitentiaires pour les conformer aux exigences de la dignité humaine ».

Mêmes griefs. La seule façon d'avoir des cellules individuelles, compte tenu de l'ensauvagement de la France, sera de remettre en liberté toute une faune dangereuse. Comme la police ne pourra plus rien faire, qu'il n'y aura plus de contrôle de la population (liberté de changer d'état civil en permanence, flux migratoires incontrôlés, opposition au contrôle « au faciès », anarchie généralisée), les prisons ne serviront plus qu'à emprisonner les délinquants écologiques, financiers et quelques Français de souche ou d'adoption réelle qui n'auront pas eu assez de malhonnêteté pour s'y soustraire.

25) Enseignement : augmenter de 15 % les salaires immédiatement

Contraire à l'égalité républicaine. Il y a d'autres cadres, d'autres membres de la fonction publique qui ne sont pas moins méritants, bien au contraire, et qui ont moins de vacances.

Un exemple suffira : un commissaire de police dont le métier est bien plus difficile que celui d'un prof dont le quotidien est relativement prévisible (l'exemple typique du prof de maths qui ressort chaque année le même cours et parfois, les mêmes exercices d'une année à l'autre, si bien que les redoublants finissent par avoir de bonnes notes puisqu'ils ont les corrections de l'année précédente...!).

Heureusement qu'il y a des gens qui, bons élèves, excellents élèves, ont eu l'idée de quitter l'école, de ne pas passer toute leur vie dans le système scolaire, à se plaindre éternellement comme des adolescents mal dans leur peau, à faire grève pour un oui ou un non...

Outre que bon nombre de ces enseignants sont de la clientèle mélenchonienne, cela cadre parfaitement avec un projet où le citoyen est infantilisé, Mélenchon étant finalement un grand professeur et la Nation son élève qu'il « rééduque » à sa convenance en faisant fi de notre tradition républicaine, de nos grands principes constitutionnels...

« 26) Assurer la gratuité réelle de l'éducation et étendre la scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans

Le candidat « insoumis » veut assurer la gratuité réelle de l'éducation publique (cantines, transports, activités périscolaires, fournitures, manuels scolaires). Il veut aussi étendre la scolarité obligatoire à 18 ans, en proposant, si nécessaire, une garantie d'autonomie à partir de 16 ans ».

A rapprocher de l'octroi du droit de vote dès 16 ans et du rappel du principe selon lequel les mineurs devraient être traités plus favorablement que les majeurs en justice.

Avec جان لوك ميلينشون, il n'y a aucune cohérence : on octroie de plus grandes responsabilités politiques aux jeunes de 16 ans mais on conserve leur moindre responsabilité pénale tout en prolongeant leur instruction obligatoire de 2 ans, ce qui implique qu'à 16 ans on n'est pas encore fini dans sa tête. Cette incohérence pourrait être sanctionnée au niveau des principes constitutionnels qui entourent le droit de vote, la qualité de citoyen.

27) Titulariser les 800 000 contractuels de la fonction publique

contraire au principe du concours dans la fonction publique qui découle directement de la Déclaration de 1789 selon laquelle le mérite est à cet égard la source de distinction entre les citoyens... les « contractuels » étant choisis d'une façon moins impersonnelle et neutre que les personnes recrutées par un concours objectif et anonyme.

*

En conclusion, sous #Macromélenchon (le monstre issu de la fusion de Macron et Mélenchon, comparable à l'incube du tableau « le Cauchemar » de Füssli), la « 6ème république »

sera moins égalitaire, les citoyens seront inégaux face à la loi et l'impôt. Les charges publiques seront concentrées sur certaines personnes tandis que d'autres, sous couvert de « modestie », vivront comme des rois. Il y aura une confiscation de la souveraineté par une partie du peuple, et une rupture de l'égalité devant les charges publiques interdites sous la Vème République

On entrera en France comme dans un moulin, il n'y aura plus d'expulsion et les crimes violents ne seront plus punis dès lors qu'il s'agira de détrousser un Français « moyen », autochtone ou d'adoption bien assimilé. La police aura peur d'agir, il faudra donc se défendre soi-même selon le principe de la loi de la jungle et avec toutes les difficultés de faire reconnaître la légitime défense. Tout se fera « à la tête du client ».

Les mots « liberté » et « humanité » seront dévoyés, puisque en réalité, le pouvoir sera attribué à une entité abstraite, « la terre entière », qui dictera ses lois écologiques et migratoires qui échapperont complètement à un citoyen dépossédé de la souveraineté.

